Envoyé en préfecture le 24/04/2024 Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le 24/04/2024

ID: 066-200049211-20240424-D2024101-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

00 00 00 00 00 00 00

DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES

00 00 00 00 00 00 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT
CANIGÓ

10 10 10 10 10 10 10

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 71

Présents à la séance : 41

Ont participé au vote : 57

Pour: 56 Contre: 0 Abstention: 1

Date de la convocation: 04 AVRIL 2024

L'an deux mille VINGT QUATRE et le ONZE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.

Objet:

Fiscalité Locale 2024

Fixation des taux

ASSISTAIENT A LA SEANCE: Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT:

Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Thierry BEGUE était représenté par Ignatius STEINMANN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

Jean-Louis BOSC a donné procuration à Fernand CABEZA,
Johanna MESSAGER a donné procuration à Olivier CHAUVEAU,
Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE,
Roger PAILLES a donné procuration à Jean MAURY,
Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE,
Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Claude ESCAPE,

Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Claude ESCAPE, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent ALOZY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Serge BOYER a donné procuration à Éric MAHIEUX,

Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES, Bruno GUERIN a donné procuration à Lucette ORTIZ CASTILLO.

Classification @ctes:

N° d'Ordre: 101-24

7.2 Fiscalité

ABSENTS EXCUSES:

Jean-François LABORDE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, André ARGILES, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.

Secrétaire de Séance : lean-Pierre VILLELONGUE

Le Président,

PROPOSE à l'assemblée, conformément aux orientations budgétaires, de fixer les taux des taxes locales comme suit :

Taxe d'Habitation : 16.74%
Taxe Foncière : 6.50 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 3,36 %
Cotisation Foncière des Entreprises : 35,73 %

Envoyé en préfecture le 24/04/2024 Reçu en préfecture le 24/04/2024 Publié le 24/04/2024

Berger Leviault

ID: 066-200049211-20240424-D2024101-DE

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 56 voix POUR et 1 ABSTENTION.

FIXE les taux de la fiscalité locale comme suit :

Taxe d'Habitation : 16.74%
Taxe Foncière : 6.50 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 3,36 %
Cotisation Foncière des Entreprises : 35,73 %

AFFECTE 3.78 de taux de CFE en réserve pour l'année 2024.

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour et mois et an que dessus par tous les membres présents.

Le 22 avril 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

e President,

n Louis JALLAT

CA 10				36-2
Zone Intercommunale de Perception CAMPOME ET AUTRES 034	160		1259 TEOM	1
CAMPOME ET AUTRES 034 051	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	20240424
0.2 CANAVEILLES ET AUTRES 0.2 CANAVEILLES ET AUTRES 0.3 CANAVEILLES ET AUTRES 0.4 LO 1.19 MO 1.20 TAI 1.21 MO 1.22 MA 1.23 NI 1.25 OL 1.25 OL 1.26 SA 1.27 SOL 1.28 OL 1.29 CA 1.20 TAI 1.21 SOL 1.22 SOL 1.23 NI 1.23 NI 1.24 CA 1.25 OL 1.25 OL 1.26 CA 1.27 CA 1.28 OL 1.29 CA 1.20 MO 1.20 TAI 1.20 TAI 1.21 VINCA ET AUTRES 1.22 VE 1.3 CA 1.4 VINCA ET AUTRES 1.5 CA 1.5 CA 1.6 RIA ET AUTRES 1.7 CA 1.8 CA 1.9 CA 1.9 MO 1.9 CA 1.0 C	CAMPOME CLARA CODALET EUS ET COMES LOS MASOS MOSSET PRADES TAURINYA CANAVEILLES ESCARO JUJOLS MANTET NYER OLETTE OREILLA PY SCHORRE SCANOCHE DE CONFLENT FILLOLS NOHEDES CONAT UNBANYA SCHORRE SCANOCHE DE CONFLENT FILLOLS NOHEDES CONAT UNBANYA CATLLAR MOLITG RIA SIRACH FULLA CASTEIL CORNEILLA CASTEIL		10 104 2992 9931 9930 1039 103	4-D2024101-DE
OO	JOCH RIGARDA		700	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le 24/04/2024

066-200049211-20240424-D2024101-DE

Béruer Levisiat

MMUNAUTE DE COMMUNES : 723 CONFLENT-CANIGO 12 THE RESERVE THE PROPERTY. MARQUIXANES COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE Zone Intercommunale de Perception -----201 215 221 230 103 MARQUIXANES VALMANYA TREVILLACH TARERACH VINCA COMMUNES Zone Infra Communale סי סי סי סי סי BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES N 44 579 155 958 52 162 847 799 650 197 1259 TEOM -

ATEL WARRENCE COLUMN THE THE PROPERTY OF THE TAR ATTENDED TO THE THEORY OF THE TARREST THE THE THE TARREST THE THE TARREST THE

-

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

THE BUILDINGS THE

SO STREET

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 723 CONFLENT-CANIGO	
Bases exonérées sur délibération :	O
Pas de plafonnement institué	<<<<<
Coefficient	<<<<<
Bases définitives de l'année précédente :	30 116 886
Bases prévisionnelles d'imposition	31 280 421
I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE	COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 CAMPOME ET AUTRES	14 073 672	14.00%	1 970 314 €
02 CANAVEILLES ET AUTRES	2 609 741	14.00%	365 364 €
03 FILLOLS	251 880	14.00%	35 263 €
04 NOHEDES	55 908	14.00%	7 827 €
05 CONAT URBANYA	124 960	14.00%	17 494 €
1 06 RIA ET AUTRES	3 268 116	14.00%	457 536 €
07 FUILLA	500 278	14.00%	70 039 €
08 CASTELL	176 508	14.00%	24 711 €
09 CORNEILLA VERNET	4 448 364	14.00%	622 771 €

efficient

Reçu en préfecture le 24/04/2024 24/04/2024

: 066-200049211-20240424-D2024101-DE

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

1259 TEOM - I

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

MMUNAUTE DE COMMUNES : 723 CONFLENT-CANIGO

s de plafonnement institué ses exonérées sur délibération

ses définitives de l'année précédente 30 116 886 >>>>>> >>>>>>

31 280 421

COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE ses prévisionnelles d'imposition

BASES PREVISIONNELLES

TAUX

PRODUITS ATTENDUS

PERPIGNAN, le 12 11 VINCA ET AUTRES MARQUIXANES ZIP 22 février 2024 Boonsonssansansonses 120 797 650 197 14.00% 14.00%

Le Préfet,

Le

XAVIER DENY

Directeur Départemental des Finances Publiques,

-Louis JALLAT

LE ePPFESIDENT,